
Adresse des officiers municipaux et du conseil général de la commune de Saint-Quentin (Aisne), lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux et du conseil général de la commune de Saint-Quentin (Aisne), lors de la séance du 15 thermidor an II (2 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 39-40;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22525_t1_0039_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Séance du 15 thermidor an II) (samedi 2 août 1794)

Présidence de COLLOT D'HERBOIS (1).

La séance est ouverte à 11 heures par la lecture de la correspondance.

1

Les sociétés populaires et les autorités constituées dont la nomenclature suit, félicitent la Convention nationale sur le courage et l'énergie qu'elle a déployés en foudroyant les nouveaux conspirateurs Robespierre et ses complices; elles jurent de rester invariablement attachées aux principes, et d'être perpétuellement en garde contre l'influence des hommes : elles invitent la Convention nationale à rester à son poste;

SAVOIR :

Les officiers municipaux et conseils généraux des communes de Saint-Quentin (Aisne)^a, de Mayenne (Mayenne)^b, de la Villette-lès-Paris (départ. de Paris)^c, Melun (Seine-et-Marne)^d, Beauvais (Oise)^e, Dammartin, district de Meaux (Seine-et-Marne)^f, Orléans (Loiret)^g, et Mortagne, département de l'Orne^h;

Les administrateurs des districts de Verneuil, département de l'Eureⁱ, Nogent-sur-Seine (Aube)^j, d'Évreux, séant à Vernon (Eure)^k, Mayenne^l, Amiens (Somme)^m, Chaumont-Oiseⁿ, Castelnaudary, département de l'Aude, Dieppe (Seine-Inf^{re})^o, Arras (Pas-de-Calais)^p, Lille (Nord)^q et Toul, département de la Meurthe;

Les administrateurs des départemens de l'Oise^r, de l'Eure^s, de l'Aisne^t et de la Somme^u;

Les tribunaux des districts de Beauvais (Oise)^v et de Chaumont-Oise^w; Le comité révolutionnaire de la commune d'Étampes (Seine-et-Oise)^x; Les sociétés populaires de Poissy (Seine-et-Oise)^y, Nogent-sur-Seine (Aube)^z, Dieppe (Seine-Inf^{re})^{aa}, Sens (Yonne)^{bb}, Dammartin, district de Meaux^{cc}, Vézillon, district des Andelys (Eure)^{dd}, et d'Avre-Libre, ci-devant Roze (Somme) (2).

a

[*Les sans-culottes composant le conseil g^{al} de la comm. de Saint-Quentin à la Conv.; St-Quentin, 12 therm. II*] (1).

Représentans d'un peuple libre !

Nous avons été saisis d'horreur et d'indignation en apprenant les nouveaux attentats tramés contre la Convention nationale, c'est à dire contre le peuple souverain.

Vous avez encore, par votre sagesse et votre prévoyance, su détourner les coups dirigés contre le sein de la liberté, et vous les avez fait retomber sur les vils assassins de leur patrie.

Grâces immortelles vous soyent rendues, incorruptibles législateurs !

Restez fermes à votre poste : C'est la France entière qui vous y invite; elle est là pour vous seconder, et près de vous sont les premiers sentinelles de la patrie, les braves Parisiens qui, comme nous, se rallieront toujours autour de la Convention nationale.

Si, à travers les débris des trônes renversés, il s'élevait encore quelques têtes qui appelleraient l'infâme diadème des despotes, que la massue du peuple les écrase à l'instant et que la faux nationale tranche tout ce qui voudrait dépasser le niveau de l'égalité.

Point de rois ! point de tyrans !

Unité, indivisibilité de la République, liberté, égalité, ou la mort !

Voilà le serment de tout bon Français; c'est le nôtre; c'est celui que nous allons cimenter de notre sang en combattant le reste impur des brigands enfermés dans Valenciennes et Condé.

Déjà plus de moitié de la garde-citoyenne de cette commune n'attend que l'ordre du général Pichegru pour partir, conformément à l'arrêté du représentant du peuple Richard.

Tous brûlent du désir de marcher, et mériteront, disent-ils, le même décret qui honore les communes de Maubeuge et Avesnes.

Bientôt, représentans, vous entendrez les cris de la victoire, et nous allons l'assurer en portant le coup de mort aux scélérats qui

(1) C 312, pl. 1 240, P. 27; B^{na}, 26 therm (2^e suppl^l); J. Jacquin, n^o 734; J. Sablier (du soir), n^o 1 475; Rép., n^o 226; Audit. nat., n^o 678; J. Fr., n^o 678 (d'après les 3 dernières gazettes. Dupin aurait lu l'adresse et Roux aurait rapporté le haut-fait transcrit à la suite. Mentionné par J. Fr., n^o 677.

(1) D'après *Moniteur* (réimpr.), XXI, 373.

(2) P.-V., XLII, 290.

souillent encore le territoire sacré de la liberté. Vive la République une et indivisible.

MÉRIGNON (*agent nat.*), ARPIN (*off. mun.*), CAMBRONNE (*off. mun.*), SARAZIN (*off. mun.*), PRUDHOMME (*off. mun.*), FAGARD (*off. mun.*), GIRARD (*off. mun.*), DACHEUX (*off. mun.*) [et près de 20 autres signatures].

b

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Mayenne à la Conv.; Mayenne, 12 therm. II*] (1).

Citoyens représentants,

Des monstres vouloient égorger les pères de la patrie ! Les sélérats, après avoir exécuté cet exécrationnel forfait, se promettoient de nous réduire à l'esclavage... Mais le bon génie qui veille sur les belles destinées de la République vous a fait déjouer cet horrible complot. Le nouveau Catilina et ses complices ont reçu la peine due à leurs crimes... Ils ne sont plus ! Grâces immortelles vous soient rendues : nos coeurs, qui furent toujours à vous, répètent avec enthousiasme : vive à jamais la Convention nationale..., mort aux tyrans...

DAVOYNES (*secrét.*), QUINTOY (*maire*), CHEVRINAIS (*off. mun.*), VOILLE (*off. mun.*), VIEL DEPRÈS (*off. mun.*), LIREUL (?) (*agent nat. provisoire*) [et une quinzaine d'autres signatures].

c

[*Les habitants de la comm. de la Villette-les-Paris à la Conv.; 14 therm. II*] (2).

Citoyens représentants,

Nous venons applaudir au courage avec lequel vous avez brisé les fers de la servitude honteuse que l'on préparait à la patrie sous le masque trompeur du patriotisme et de la vertu. Nous venons renouveler devant vous le serment sacré de maintenir l'égalité civile, sans laquelle il n'existe point de liberté, et de mourir plutôt que de laisser porter atteinte à la représentation nationale et de souffrir que qui que ce soit se mette au-dessus des lois et soumette à sa volonté inconstante et capricieuse la volonté générale, cette volonté souveraine dont vous êtes les organes et qui tend et ne peut tendre qu'au bonheur de tous.

Vive la république.

LEFEBURE, A. DURIEUX (*off. mun.*), JJ. FAVART (*maire*), DENIS (*agent nat.*), CHEVILLAIT, GAUTIER l'aîné, Ch. GAUTIER.

d

[*Melun, s.d.*] (3)

Citoyens législateurs

Au même instant que la commune de Melun a appris qu'une noire trahison, qu'il étoit im-

(1) C 312, pl. 1 240, p. 26. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(2) C 314, pl. 1 259, p. 9. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 312, pl. 1 240, p. 9.

possible de prévoir, avoit troublé votre tranquillité, elle a été informée que des mesures vigoureuses et dignes de vrais républicains avoient terrassés les monstres qui vouloient porter un attentat à notre liberté. Grâces immortelles vous soient rendues, dignes représentants. Votre énergie nous a conservé le bien précieux que vous nous avez acquis. Recevez le serment que nous vous faisons, en face de l'univers, de vous demeurer fidèlement attaché[s] jusqu'à la mort.

ROUILLEAUX (*off. Mun.*), ROUX (*off. mun.*), COUZIER (*off. mun.*), CADOT (*off. mun.*), ESTANCELIN (*off. mun.*), GERLAIN (*off. mun.*), PREVOST (*agent nat.*), HUANGRE (*off. mun.*), DUMART (*secrét.*), ROYER (*off. mun.*) [et 11 autres signatures].

e

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Beauvais à la Conv.; Beauvais, 12 therm. II*] (1)

Citoyens législateurs

Des homms investis de la confiance du peuple, une commune qui aurait dû servir d'exemple à toutes celles de la République, des chefs de la force armée ont méconnu la représentation nationale, l'ont outragés; ils ont voulu anéantir la liberté, fouler aux pieds les droits sacrés de l'homme, détruire l'égalité, en créant un triumvirat, en substituant un gouvernement despotique à celui populaire. Mais vous avez conservés une attitude imposante; vous avez manifesté une énergie républicaine; vous avez déjoué ces complots criminels, et la tête de ces Catilina modernes, de ces ennemis du peuple est tombée sous le glaive de la loi.

Notre joie, en apprenant ce nouveau triomphe pour la république, égale l'indignation que nous avons ressentie à la nouvelle d'une conjuration aussi noire; nous nous hâtons de vous en faire part, et de vous déclarer qu'en sauvant encore une fois la patrie vous avés bien mérité d'elle.

Continués, braves représentants, vos sublimes travaux; comptés sur notre amour pour le bien public et notre horreur pour les tyrans et leurs vils suppôts. S. et F.

POILLEAUX (*agent nat.*), JOURMEREUX (*secrét.*), VIENOY (*secrét. greffier*) [et 22 autres signatures].

f

[*Dammartin, s.d.*] (2)

La république est sauvée; Catilina n'existe plus. Sous le masque du patriotisme, un monstre vouloit asservir sa patrie : dans le temple de la vertu, en chantant ses bienfaits, il méditoit le crime ! Périssent comme lui tous les tyrans et les conspirateurs.

(1) C 312, pl. 1 240, p. 8. Mentionné par Bⁿ, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(2) C 312, pl. 1 240, p. 3. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).